



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240314-DBC20240314_06-DE
Reçu le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024

N° DBC 20240314-06

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2024 à 13H

Date de la convocation : 06 MARS 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 mars 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Jean-Pierre DUBOST, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Patrick SAUZEDDE, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Frédéric CHONIER, Rachel BOURNIER, Bernard VIGNAUD.

Membres du Bureau absents excusés : Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Michel COUPERIER, Chantal CHASSANG, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Ludovic DASSAUD, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ECONOMIE DE PROXIMITE – ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES

Rapporteur : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

Vu la délibération n° AP-2022-06/07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDII) ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 17

AR Prefecture

063-200070712-20240314-DBC20240314_06-DE
Reçu le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-20 du 29 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;
Vu la délibération n° CP-2022-12/07-36-7139 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;
Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20230907-20 du 07 septembre 2023 approuvant le nouveau règlement des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes a reçu les demandes de subvention ci-après, basées sur le nouveau règlement d'octroi de l'aide approuvé par le Bureau Communautaire du 07 septembre 2023 :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant des dépenses	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
SARL Cécile QUADRINI Librairie «La Linotte»	COURPIERE	Rénovation et acquisition de matériels professionnels	22 125 €	2 212€ (10 %)	4 425 € (20 %)
El Amandine BERTHUCAT Salon de coiffure «L'Hair de Rien»	CHABRELOCHE	Rénovation et acquisition de matériels professionnels	23 765 €	2 376 € (10 %)	4 753 € (20 %)

Ces subventions sont allouées sur la base du Règlement (UE) No1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

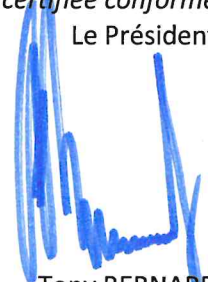
- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 2 212 euros à la SARL Cécile QUADRINI, sise 1 place de la Libération – 63120 COURPIERE et une subvention de 2 376 euros à l'entreprise individuelle Amandine BERTHUCAT, sise 28 rue de Lyon – 63250 CHABRELOCHE,
- **Autorise** le versement desdites subventions après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

AR Prefecture

063-200070712-20240314-DBC20240314_06-DE
Reçu le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024

TOTAL VOTANTS : 17	Membres du Bureau présents : 17	Représentés : 1
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 17	Pour : 17	Contre : 0
Abstentions : 0	Membres présents sans voix délibératives : 1	Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20240314-DBC20240314_06-DE
Reçu le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024